

## PAP QE en vigueur



## PAP QE modifié



### FOND DE PLAN

Composé sur la base du PCN 2012, de la BD-L-TC 2007, de l'OBS 2007, de l'Orthophoto 2007

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant:
  - PCN (ex.2012): bâtiment existant / bâtiment supprimé
  - BD-L-TC (ex.2007), orthophotos (ex.2007) et des relevés de terrain (2012)
- Ruisseau / Ruisseau souterrain ou temporaire
- Domaine de la voirie (espace non cadastré)
- Courbe de niveau

### DELIMITATION DES PAP "QUARTIER EXISTANT"

- quartier existant - espace résidentiel
- quartier existant - espace villageois
- quartier existant - centre
- quartier existant - équipements
- quartier existant - zone d'activités
- quartier existant - zone spéciale horticole

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**MODIFICATION CONFORMÉMENT À LA "LOI MODIFIÉE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN"**



Délimitation de la modification ponctuelle du PAP "Quartier existant"

Ref. n°:

Avis de la Cellule d'Évaluation	-
Vote du Conseil Communal	-
Approbation du Ministre de l'Intérieur	-

PCN 2012 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉ A L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

BD-L-TC vs. 3.0 2007 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉ A L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

**COncEpt COncEil COmmunication**  
en urbanisme, aménagement du territoire  
et environnement

CO3 s.à r.l.  
3, bd. de l'Alzette  
L-1124 Luxembourg  
Tel.: (+352) 26 68 41 29  
Fax: (+352) 26 68 41 27  
Mail: info@co3.lu

Maitre d'ouvrage: Administration communale de Redange/Attert

Projet: Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Particulier "Quartier existant"

Objet: Extrait du PAP QE en vigueur et modifié - localité de Redange, "An der Fraesbich"

Modifications	de	Date	Ind.
-	-	-	-

Echelle: sans échelle Plan n°: 0619\_04\_16\_IV

Indice: - Date: 23.01.2023

Élaboré: A. Halter Contrôlé: C. Rabe Validé: U. Truffner

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, calque, ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur.